

REBECQ

à la une

Comment se protéger

CONTRE LES VIRUS COMME le coronavirus covid-19

ou la grippe saisonnière ?

-  1 Lavez-vous régulièrement les mains.
-  2 Utilisez toujours des mouchoirs en papier. un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.
-  3 Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousssez dans le pli du coude.
-  4 Restez à la maison si vous êtes malade.

N° 69 - Juin 2020



Édito

Après une crise sanitaire sans précédent, le déconfinement a commencé, secteur par secteur, et nous espérons tous le retour à une vie plus normale, loin des angoisses et de l'isolement que nous avons connus ces derniers mois. Toutefois, il nous faut rester extrêmement prudents et continuer à respecter les mesures simples et essentielles de sécurité : se laver les mains, respecter au maximum la distanciation sanitaire, éviter les grands rassemblements, porter un masque dans les lieux où la distanciation est impossible ou compliquée, consulter son médecin au moindre symptôme... Autant de petits gestes simples qu'il nous faudra continuer d'accomplir au quotidien pour préserver notre santé et celle des personnes que nous aimons.

Cette crise, douloureuse, a pourtant permis de mettre en lumière de nombreux comportements solidaires et positifs. Des initiatives originales ont vu le jour pour venir en aide aux personnes âgées ou isolées. Chaque soir était marqué dans nos villages par les klaxons et les applaudissements visant à soutenir le personnel soignant et de première ligne. Des commerçants ou artisans se sont montrés créatifs pour reprendre leurs activités de façon différente. Beaucoup d'entre nous ont découvert ou décuplé le télé-travail. Nos écoles se sont adaptées pour proposer aux enfants de nouvelles façons de revoir la matière loin de leur classe. Le personnel communal s'est décarcassé pour continuer à fournir à chaque citoyen le meilleur service possible compte-tenu des circonstances. Bref, autant de preuves que même dans les situations les plus difficiles, l'être humain sait faire preuve de ressources et de résilience pour reconstruire. Et je suis fière qu'à Rebecq, nous ayons tous collectivement développé cette solidarité et cette envie d'aller de l'avant.

Spécial covid-19

SERVICES COMMUNAUX ET CPAS

Les services communaux sont accessibles sans rendez-vous, aux horaires habituels : du lundi au samedi de 8h45 à 11h45.

Toutefois, pour la sécurité de tous, nous vous conseillons de privilégier le rendez-vous pour tout dossier d'importance, et notamment pour la consultation des dossiers d'enquêtes publiques. En effet, les pièces devront être mises en quarantaine après chaque consultation et vous risquez donc de venir pour rien. La prise de rendez-vous est possible aux heures d'ouverture au 067/28.78.11.

Les services du CPAS sont accessibles sur rendez-vous. Il vous est demandé de contacter le service social, par téléphone ou par mail :

ASSISTANTS SOCIAUX :

Fabrice ANKAERT: 067/67.06.68 fabrice.ankaert@cpas-rebecq.be
Lucie GEORGES: 067/63.90.13 lucie.georges@cpas-rebecq.be
Lucie PISTILLO: 067/63.74.35 lucie.pistillo@cpas-rebecq.be
Sarah QUIQUANPOIS: 067/63.79.46 sarah.quiquanpois@cpas-rebecq.be
Nathalie BONAVENTURE : 067/63.67.04 nathalie.bonaventure@cpas-rebecq.be

AGENT D'INSERTION:

Gwenaëlle SCOYET: 0478/79.21.38 gwenaelle.scoyet@publilink.be

TUTEUR ENERGIE : Julien VERHAEGEN : 067/64.53.37

Jusqu'à nouvel ordre, les permanences sociales sont suspendues. Il vous sera, si nécessaire, accordé un entretien dans les plus brefs délais

Attention, le port du masque est obligatoire pour pouvoir accéder au Centre administratif.

Aménagements de sécurité dans le hall d'accueil de la Maison communale

Les services communaux se sont adaptés durant la crise du Covid-19 en instaurant un système de rendez-vous pour les demandes urgentes des citoyens. De nombreuses démarches ont pu être faites par téléphone ou par mail.

A l'annonce de la réouverture de nos services sans rendez-vous, tout a été mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire des citoyens : mise en place de plexiglass aux différents guichets, instauration d'un sens de circulation, mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire, adaptation du mobilier pour permettre la distanciation sociale, ...

Nos salles de réunions au sein de l'administration ont également été aménagées pour pouvoir accueillir à nouveau les réunions du Collège communal, du Conseil communal, du CPAS et d'autres organes, en présentiel et dans le respect des normes sanitaires.



Distribution de masques aux professionnels de la santé

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le service accueil a servi de relais pour la distribution des masques chirurgicaux à l'initiative de la Province et de l'Armée. Durant la première phase du déconfinement, ce sont plus de 16.600 masques qui ont été distribués et répartis entre la Résidence d'Arenberg, les professionnels de la santé, les accueillantes, les pharmacies, ... A chaque arrivage de masques, l'accueil a contacté les personnes et fixé des rendez-vous pour que l'enlèvement puisse se faire dans le respect des consignes de distanciations sociales.

Le chariot de « ravitaillement » pour les pensionnaires de la Résidence d'Arenberg

Afin d'atténuer l'isolement et l'interdiction de visites auprès des pensionnaires de la Résidence d'Arenberg, les familles ont été invitées à déposer à l'accueil de la maison communale, sur un chariot prévu à cet effet, leurs petites attentions pour leurs aînés isolés. Au cours de ces trois derniers mois, le chariot a connu un ballet incessant. Il a été le messager des petits mots doux et des dessins, le porteur de fleurs, le plateau gourmand et gourmet. Toutes celles et ceux qui sont venus le charger se reconnaîtront.



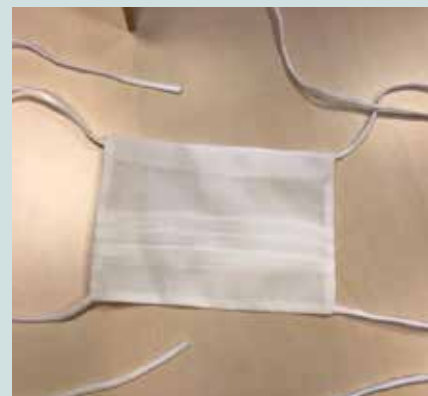
Dispositifs

MIS EN PLACE DANS

les écoles communales suite au Coronavirus.



Certains dispositifs ont vu le jour dans nos écoles afin d'accueillir nos enfants dans des conditions optimales de sécurité. L'achat de « totems » distributeurs de gel hydro alcoolique, la division des classes afin d'assurer les distances sanitaires lorsque celles-ci étaient recommandées, l'affichage des différents gestes à adopter, le décalage des récréations et des entrées et sorties des classes, la mise à disposition de masques enfants en tissu spécialement réalisées par des bénévoles... autant de petites mesures additionnées pour un retour à l'école en confiance.



LE MARCHÉ

du vendredi



Le marché hebdomadaire, suspendu pour cause de confinement, a repris sur la Grand Place de Rebecq depuis le vendredi 22 mai de 8h à 13h, aux conditions suivantes :

- ▶ le port du masque et des gants est obligatoire pour les marchands et conseillé pour les clients. Les marchands devront se désinfecter les mains entre chaque client et proposer à chaque client d'en faire de même en leur mettant à disposition du gel désinfectant.
- ▶ le paiement par transactions financières doit être privilégié.
- ▶ des dispositifs seront mis en place par les services communaux afin de permettre le respect des distanciations sociales, le comptage des clients et l'hygiène des mains à l'entrée et la sortie du marché.
- ▶ un plan de circulation (sens unique) sera également mis en place afin d'éviter les croisements intempestifs.
- ▶ la consommation et la dégustation de nourriture et/ou boissons sur place sont interdites.
- ▶ les courses sont effectuées seul et pendant une durée ne dépassant pas le temps nécessaire. Un adulte peut accompagner un enfant mineur vivant sous le même toit ou une personne ayant besoin d'une assistance.

J'ai des difficultés

À PAYER MON LOYER

suite à l'impact de la crise du covid-19 sur mes revenus

Les locataires peuvent faire un courrier à leur propriétaire en demandant une solution face à la difficulté liée au Covid19 pour le paiement de leur loyer. Si aucun accord n'est possible, le locataire peut demander un prêt à taux zéro sous conditions.

La SWCS lance le « Locaprêt », un prêt à taux zéro pour payer votre loyer durant cette période difficile. Le prêt est prévu pour couvrir 6 mois de loyer maximum et devra être remboursé en 36 mois maximum.

Les conditions pour bénéficier du « Locaprêt »:

- ▶ Être domicilié en Wallonie
- ▶ Avoir subi une perte de revenus suite à la crise du Covid-19
- ▶ Être en ordre de paiement de loyers (y compris celui de février 2020)
- ▶ Avoir des revenus imposables globalement qui n'excèdent pas 53.900 euros, après avoir déduit 5.000 euros par personne à charge
- ▶ Posséder un bail locatif enregistré à votre nom
- ▶ Avoir une épargne inférieure à 25.000 euros au moment de la demande du crédit (comptes à vue et d'épargne, portefeuille d'investissement à l'exclusion de l'épargne-pension)
- ▶ Ne pas être propriétaires ou usufruitiers (seuls ou ensemble) d'un logement sauf si la demande concerne le logement étudiant d'un enfant dont vous avez la charge

www.swcs.be/locapret

Permanences téléphoniques :

078/15.80.08 de 09h à 12h et de 13h à 16h



COMMENT PORTER UN MASQUE EN TISSU ?

1 Mettre son masque :



Lavez-vous d'abord bien les mains.



Mettez le masque. Ne touchez que les rubans ou élastiques.



Mettez le masque d'abord sur votre nez et attachez les rubans du dessus.



Mettez le masque sur votre menton. Attachez les rubans du dessous.

2 Votre nez, votre bouche et votre menton doivent être sous le masque. Il ne peut pas y avoir d'ouverture sur le côté.



3 Porter son masque :



Lorsque le masque est mis, ne le touchez plus.



Votre masque n'est pas bien mis ? Ne touchez que les côtés pour le remettre.



Ne mettez pas et n'enlevez pas votre masque trop souvent

**PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,
PAS LE VIRUS.**

LE PARC À CONTENEURS est ré-ouvert

Depuis le 18 mai, dans votre parc à conteneurs, toutes les matières sont à nouveau acceptées à l'exception de l'amiante.

L'horaire normal a repris : du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h.

Bien sûr, les mesures de précaution restent d'application :

- ▶ distanciation sociale d'1m50 entre chaque usager
- ▶ maximum deux personnes à bord de chaque véhicule
- ▶ port du masque obligatoire pour tout le monde
- ▶ port de gants fortement recommandé
- ▶ pas d'outils mis à la disposition des usagers (ceux-ci devront apporter leur propre matériel : pelle, fourche...)
- ▶ pas d'accès au local des préposés
- ▶ pas d'aide pour la manipulation des déchets par les préposés
- ▶ maximum 2 m³ de déchets / visite.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Depuis le lundi 11 mai, la bibliothèque a rouvert ses portes sur rendez-vous uniquement.

Vu l'exiguïté des lieux et afin d'éviter les files, l'accès à la bibliothèque est réservé aux publics qui respectent les normes sanitaires en vigueur (1,5 m de distanciation, port du masque obligatoire...)

Le rendez-vous se prend de préférence par téléphone du lundi au vendredi matin de 9h à 12h au 067/63.62.25 ou par mail bibliotheque@rebecq.be

Les rendez-vous ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h (sauf cas particulier)

Une plage horaire est réservée le matin pour les personnes âgées

Le lecteur peut également demander qu'un colis soit préparé avec les livres de son choix (livres disponibles via le catalogue en ligne Caracol)

Le lecteur (une personne par famille + éventuellement 1 enfant de moins de 12 ans) qui a rendez-vous est prié de se présenter à la bibliothèque à l'heure précise.

Pour plus de sécurité, les livres qui nous reviennent seront stockés dans un local isolé pour une décontamination de plusieurs jours avant d'être remis dans le circuit du prêt.

Le lecteur dispose de 20 minutes sur place pour faire son choix.

Le lecteur apporte un sac pour emporter ses livres.

Les livres sont prêtés pour une période de 42 jours (soit 6 semaines).

DISTRIBUTION de masques RÉUTILISABLES

Dès le début de la crise, la Commune a décidé d'offrir à l'ensemble des citoyens rebecquois, 2 masques en tissu par personnes.

Cela semblait une décision simple et rapide, mais la réalité du terrain fut tout autre. Entre la pénurie de masques, les nombreuses arnaques dans ce secteur devenu subitement au centre de l'action, les nécessaires vérifications de sécurité quant à la qualité et la disponibilité de masques souhaités... les procédures administratives ont pris un peu de temps. Finalement, nos 25.000 masques sont arrivés, et une équipe impressionnante d'agents communaux et para-communaux volontaires s'est mise au travail pour compter, emballer, préparer les enveloppes personnalisées, créer des circuits de distribution, organiser concrètement celle-ci... En 24 heures, l'ensemble des habitants avaient reçu leurs colis cadeau, dans leur boîte aux lettres.

Merci à tous les volontaires qui ont rendu cette prouesse possible, dans un bel élan de solidarité !



UNE RÉDUCTION SUR les factures d'eau

Le Gouvernement Wallon a marqué son accord pour une intervention de 40€ dans les factures d'eau des personnes touchées par le chômage économique suite au Covid-19.

Pour en bénéficier, les personnes doivent se rendre sur le site internet www.swde.be, compléter le formulaire en ligne et joindre l'attestation de chômage économique.

Pour autant que les personnes soient bien dans les conditions requises pour en bénéficier, ce montant sera déduit de leur prochaine facture d'eau (qu'il s'agisse d'un acompte ou d'une régularisation). Il est important que les dossiers soient complets, (formulaire dûment rempli et accompagné d'un document valable, à défaut, aucune réduction ne sera octroyée).

Le formulaire peut être complété à partir d'un smartphone, il suffit de joindre une photo du document, un scan n'est pas nécessaire.

Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent obtenir un formulaire papier sur demande par téléphone au 087/87.87.87 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 13h) et le renvoyer par courrier postal à SWDE - BP 515 - 1400 Nivelles.

La maison de la bière EN COURS DE réaménagement !



Initialement, la Maison de la bière fut installée sur le site du Petit Moulin en collaboration avec la brasserie Lefèbvre. Après son ravage par les inondations de 2010 et 2011, elle a été réaménagée et remise en service en 2013.

Au vu du succès croissant pour ce petit musée qui nous initie aux multiples étapes de production de la bière et de la gueuze et à l'histoire locale brassicole, un projet de réaménagement (modernisation) était en cours depuis fin 2019. Il s'accompagne d'une extension qui met davantage en valeur les différents éléments que nous présentons (une cuve de brassage, un couvercle en cuivre d'une ancienne cuve, une balance à grain, un refroidisseur à moût, une bouchonneuse...). Seront également améliorés le parcours de la visite et les conditions d'accueil des visiteurs (placement de sièges pour les personnes âgées, films).

Notre régie technique a effectué une série de travaux :

- ▶ le renforcement et la modernisation de l'éclairage pour la mise en valeur des pièces exposées ;
- ▶ la pose d'un nouveau revêtement de sol (moins poussiéreux et plus adapté aux PMR) dans l'ancien et le nouvel espace ;
- ▶ la création de menuiseries (bardage des murs avec lambris, niches de rangement pour verres et bouteilles, travaux d'électricité, etc.).

Un petit budget nous a permis de commander une enseigne, d'acquiescer trois mannequins pour la conception de scènes « vivantes », de renforcer l'audiovisuel par l'achat de deux télévisions avec support mural (limiter les panneaux explicatifs/gain de place), de réaliser une ligne du temps, des idées-recettes de plats à la bière, d'acheter de nouveaux panneaux qui induiront le circuit...

Les amateurs de bonne cuisine feront la découverte de quelques idées-recettes de plats à la bière.

Nous tenons également à remercier Monsieur Spinogatti qui nous a fait don d'une partie de sa collection de plaques publicitaires, de verres et de divers objets liés à la bière et aux brasseries de Belgique, lesquels agrémenteront également le musée.

Initialement, son inauguration était prévue le jeudi 7 mai. Malheureusement, la situation liée au Covid-19 a retardé la progression des aménagements.

Deux visites ponctuelles sont programmées les 25 août et 27 septembre pour un public individuel et familial. Renseignements et réservations : service Accueil au 067/287 811 ou 818 ou par e-mail via info@rebecq.be.

Agenda PCDN



Balade vélo

Le **19 septembre** prochain, le PCDN vous invite à sa traditionnelle balade familiale à vélo. La balade vous emmènera à la découverte de la nature et des producteurs locaux.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Départ : 14h

Parcours : environ 15 km

Inscription obligatoire : Service environnement de la commune - 067/287.842 ou pcdn@rebecq.be

Fête de la pomme

Le **3 octobre** prochain, le PCDN organisera sa traditionnelle Fête de la Pomme. A cette occasion, les citoyens rebecquois pourront apporter leurs pommes et les presser afin d'obtenir gratuitement leur propre jus de pomme.



INFORMATIONS PRATIQUES :

Inscription obligatoire (attention les places sont limitées) : Service environnement de la commune - 067/287.842 ou pcdn@rebecq.be

Minimum 25 kg et maximum 50 kg de pommes par ménage

Les contenants ne sont pas fournis, il est nécessaire d'apporter des bouteilles vides et propres.

Que faire des déchets organiques ?

La solution optimale : le compost !

Le compostage constitue la solution optimale pour la gestion des déchets organiques (épluchures de légumes, restes alimentaires, coquilles d'œufs écrasées, marc de café, tontes de pelouse en petites quantités, petits branchages, feuilles, serviettes et mouchoirs usagés...).

En fonction de la taille de votre jardin, vous pouvez opter pour un compost en tas, dans des bacs ou dans un fût à composter. Le principe est toujours le même : entasser dans un endroit ombragé du jardin, à l'abri du vent, tous les déchets organiques tout en respectant quelques règles essentielles :

- ▶ Mettre les bons déchets (voir tableaux ci-dessous - les déchets qu'il faut éviter de mettre dans le compost sont identiques aux déchets qu'il faut éviter de mettre dans les sacs verts) ;
- ▶ Equilibrer les apports de déchets entre les déchets « secs » (feuilles mortes, essuie-tout, coquilles d'œufs...) et les déchets « humides » (tontes de pelouses, épluchures, restes alimentaires...);
- ▶ Aérer et mélanger le compost (une fois par mois) en le retournant;
- ▶ Humidifier le compost en période estivale ou lors de l'ajout d'une grande quantité de matières sèches.

En réalisant un compost, en plus d'éliminer vos déchets organiques de manière naturelle, vous obtiendrez un engrais valorisable au potager ou pour vos plantations.

Guide pratique sur le compostage :

http://environnement.wallonie.be/publi/education/guide_compostage.pdf

Prime communale pour les fûts à composter

La commune de Rebecq souhaite inciter les citoyens à composter leurs déchets organiques à domicile. Dans ce cadre, tout citoyen domicilié sur le territoire de la commune peut demander une prime pour l'achat d'un fût à composter. Le montant de la

subvention est fixé à 50 % du montant d'achat, sur base des factures ou justificatifs, avec un maximum de 50 € par fût compositeur et par ménage. Les personnes intéressées doivent introduire une demande de prime au collège communal de Rebecq pour le 1er décembre de l'année de l'achat. Le formulaire est disponible sur le site internet de la commune (http://www.rebecq.be/doc_ss_pages/84_3.pdf) ou peut être demandé par e-mail (environnement@commune-rebecq.be).

2^{ème} solution : le sac vert



Si vous n'avez pas la possibilité de réaliser un compost, par manque de temps, de place ou de connaissances, une autre solution est disponible depuis janvier 2020 : le sac vert.

Ce nouveau sac poubelle compostable d'une capacité de 25 litres est destiné à récupérer tous vos déchets organiques (voir tableaux ci-dessous pour les déchets acceptés). La collecte des sacs verts se déroule le même jour que la collecte des sacs blancs contenant les ordures ménagères.

Pourquoi trier les déchets organiques ?

Selon les estimations de l'In BW (Intercommunale du Brabant Wallon), entre 30% et 50% du poids de nos poubelles est composé de déchets organiques. Ces déchets sont actuellement peu valorisés (incinérés). Avec la nouvelle collecte, les déchets organiques suivront une filière de biométhanisation avec la production de chaleur et d'électricité vertes ainsi que de compost valorisable en agriculture.

Pourquoi BIEN trier ?

Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Si vous avez un doute sur un déchet, mieux vaut donc le jeter dans les déchets résiduels ! Pensez à retirer les emballages avant de jeter vos aliments périmés. Les barquettes et rapiers en plastique, les langes, les sacs plastiques et la litière minérale non biodégradable sont exclus des sacs verts et vont dans les sacs d'ordures ménagères.

✓ Les déchets acceptés

Les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin et d'autres déchets tels que les mouchoirs en papier ou les essuie-tout.

Déchets de cuisine



- ✓ Restes de repas
- ✓ Épluchures
- ✓ Aliments périmés déballés
- ✓ Filtres, marcs de café, sachet de thé
- ✓ Coquilles d'œufs, de noix, de moules, ...

Petits déchets de jardin



- ✓ Fleurs fanées
- ✓ Herbes
- ✓ Petits déchets végétaux

Autres déchets



- ✓ Mouchoirs en papier
- ✓ Serviettes et nappes en papier
- ✓ Essuie-tout
- ✓ Litières végétales biodégradables



Les erreurs à ne pas faire : attention aux intrus !



- ✗ Langes
- ✗ Serviettes hygiéniques, tampons périodiques
- ✗ Ouate, lingettes, cotons-tiges (sauf si tige en bois)
- ✗ Cheveux, poils
- ✗ Litières minérales non-biodégradables
- ✗ Textiles
- ✗ Sacs d'aspirateur
- ✗ Sacs et films en plastique
- ✗ Barquettes et rapiers en plastique
- ✗ Pots de fleurs
- ✗ Piles
- ...

ET N'OUBLIEZ PAS LES COLLECTES SÉLECTIVES :
PVC, PMC, VERRE et le RECYPARC.

PORTES ouvertes DE L'EPN

« sous réserve que les mesures sanitaires
le permettent »



Comme chaque année depuis la création de l'EPN en 2017, une journée « Portes ouvertes » est organisée en septembre afin de rencontrer l'animateur multimédia et les professeurs bénévoles, de discuter avec eux des possibilités de formations informatiques, de conseils individualisés ou d'ateliers.

Que vous soyez novices ou plus expérimentés, il y en a pour tous les goûts ! Aide à l'utilisation des smartphones et tablettes, installation d'applications utiles (messagerie, vidéoconférence, banque, etc.), mais aussi des cours sur l'utilisation de traitement de texte (Word), de tableurs (Excel) ou de recherches sur Internet.

Quand ? Portes ouvertes le mercredi 23 septembre de 10h à 17h

Où ? Espace Public Numérique, Avenue Behault 3B, parking Tennisland.

INSTALLATION de panneaux SIGNALÉTIQUES

avec QR-code dans le centre de Rebecq !

De nombreuses personnes, habitants de Rebecq ou visiteurs d'un jour, parcourent les rues de notre village sans s'apercevoir de la présence des points d'intérêt qu'il recèle. Soit que le mauvais temps y soit pour quelque chose, soit parce que l'on presse le pas, soit parce qu'on ne fait pas attention, soit enfin parce qu'on ignore qu'il puisse y avoir des informations et des anecdotes intéressantes à connaître sur les bâtiments, les personnes et les lieux où des événements se sont produits.

Les recherches des passionnés du cercle d'histoire, le Rewisbique, ont permis d'améliorer nos connaissances sur les petits faits de quelques hommes qui ont changé la vie des habitants ou façonné l'avenir de la commune.

Afin d'améliorer l'information touristique sur le patrimoine historique et culturel de notre entité, l'administration communale a décidé de faire placer des panneaux informatifs devant quelques sites accessibles au public dont l'histoire mérite d'être mieux connue, grâce à un subside de la Province du Brabant wallon, d'un montant de 9.999,75€.

Plus concrètement, depuis le 5 juin, une signalétique d'information, sélectionnée en fonction de la configuration des lieux (pupitre ou panneau mural), a été installée aux abords de six sites situés au cœur de Rebecq. Chaque panneau est illustré et comprend un texte explicatif. Ces sites peuvent faire l'objet de visites libres ou de visites guidées (sur réservation). Néanmoins ces panneaux constituent une première approche et comme le premier pas vers une information plus complète et plus détaillée à laquelle le public pourra accéder en scannant un QR-code apposé sur chacun de ces panneaux.

Cette campagne de promotion part de Rebecq et s'étendra l'année prochaine à Quenast et ensuite aux autres villages de l'entité au fil des ans, avec pour motivation la découverte de lieux riches en anecdotes et de points d'intérêts emblématiques. Le QR-code renvoie l'utilisateur vers les pages Tourisme du site Internet de Rebecq pour une histoire plus approfondie des sites sélectionnés :

TRAVAIL de quartier suite au confinement

Suite au confinement mis en place pour lutter contre le Covid-19, les habitants ont été du jour au lendemain contraints de rester chez eux. Pour certains qui vivent seuls, ce confinement a eu un impact psychologique lié à l'isolement, surtout ceux qui n'avaient pas accès aux outils technologiques pour réaliser des visioconférences et voir ainsi des proches ou de la famille virtuellement.

L'équipe de cohésion sociale a donc développé depuis le déconfinement progressif une action qui vise à aller à la rencontre des personnes isolées et qui propose de discuter quelques instants et/ou de recevoir certains conseils. La démarche se veut volontaire et les habitants reçoivent dans leurs boîtes aux lettres une affiche à placer à la fenêtre s'ils souhaitent une visite, qui a lieu sur le pas de la porte en respectant les mesures sanitaires, telles que le port du masque et une distanciation sociale de 1,5m.



Les Anciens Hospices



La Grand Place de Rebecq



Le Grand Moulin d'Arenberg



L'ancienne gare



L'Espace du Petit Moulin



La Maison de la bière



La Commune de Rebecq a choisi de moderniser sa communication et notamment de se montrer présente sur les outils numériques et les réseaux sociaux, afin de pouvoir toucher plus instantanément un large public. Cette nouvelle approche ne réduit bien évidemment pas les autres modes de communication, et vous continuerez à recevoir dans vos boîtes aux lettres votre journal communal Rebecq à la une !

Mais il semblait important à l'heure actuelle de se montrer présents là où les citoyens sont de plus en plus nombreux à aller chercher l'information : sur le net.

La communication COMMUNALE SUR INTERNET

www.rebecq.be

Notre site Internet communal a été complètement relifté, pour une navigation plus fluide et plus adaptée aux réalités actuelles. Il permettra d'obtenir des informations complètes et variées sur tous les sujets d'intérêt communal, de l'enseignement à l'urbanisme, en passant par les visites touristiques, etc. Vous y trouverez tous les formulaires nécessaires pour louer une salle, demander une prime... Et prochainement, vous pourrez également utiliser ce site pour commander en direct vos documents administratifs.

Découvrez-le sur www.rebecq.be

Facebook

Lors de la récente crise sanitaire, les réseaux sociaux ont constitué un moyen efficace et rapide pour informer au jour le

jour les citoyens des différentes mesures qui étaient d'application, et sensibiliser au maximum aux comportements préventifs. Le profil Facebook de la Commune a été rapidement saturé par 5.000 demandes d'amis et une page Facebook « Commune de Rebecq » a été créée, accessible à tous. Il vous suffit de vous y abonner gratuitement pour recevoir régulièrement toutes les informations publiées.

www.facebook.com/Commune-de-Rebecq

Des pages pour les écoles communales

Chaque école communale dispose désormais de sa page Facebook, afin d'informer les parents sur la vie de l'école, et de communiquer aisément.



UN ÉTÉ *en bonne entente* à Rebecq

Que vous soyez propriétaire ou locataire lorsque reviennent les beaux jours, notre Règlement général de Police prévoit quelques articles cadrant les activités quotidiennes de tout un chacun, afin que vous et vos voisins passiez un été le plus harmonieux possible.

EN VOICI DONC UN RÉSUMÉ :



1. Laver vos véhicules

Est interdit entre 22 heures et 06 heures.

Il est également interdit de les nettoyer (ainsi que tout autre engin similaire) dans une eau de surface ordinaire ou à moins de 10 mètres de celle-ci alors que le produit nettoyant est susceptible de s'y écouler sans disposer du permis d'environnement requis.

2. Tondre sa pelouse

Est interdit en semaine entre 20 heures et 08 heures et les dimanches et jours fériés avant 10 heures et après 12 heures. Il en est de même pour l'utilisation de d'appareils ou de véhicules faisant du bruit (ex. tronçonneuses, motoculteurs, jouets actionnés par moteur à explosion...)

3. Vos plantations

Elles ne peuvent pas déborder ou faire saillie sur la voie publique (trottoir, accotement, voie carrossable), elles ne peuvent pas masquer ou gêner la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public.

Si sur votre terrain se trouvent des plantes invasives (ex. berce du Caucase) ou de l'ivraie (ex. orties, chardons, ronces et autres parasites qui peuvent se répandre et occasionner ainsi des préjudices aux voisins), il vous faut les détruire.

4. Votre jardinage



Il faut mettre les déchets dans des sacs réglementaires (vendus dans différents points de vente). Ils pourront être déposés, en restant ouverts, sur le trottoir dès 18 heures la veille (sauf en cas de pluie), du jour prévu pour l'enlèvement des déchets verts. Pour les plus gros volumes de déchets de jardin, référez-vous à l'article 87 du Règlement général de Police.

Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux (en quantité limitée et s'ils sont suffisamment secs) vous devez le faire à plus de 100 mètres de toute habitation, afin d'éviter des fumées dérangeantes ou un risque de propagation d'incendie. Les feux sont interdits pendant la nuit, par temps de grand vent et de sécheresse.

5. Quand vous promenez....

Il est interdit de jeter des mégots, canette, chewing-gum, papiers etc sur la voie publique. Ramassez également les excréments de votre chien s'il vous accompagne en balade.

6. Pas de baignade dans les plans d'eau, c'est interdit!

7. Un pique-nique ?

Il est interdit à toute personne de camper ou pique-niquer sur la voie publique sauf aux endroits autorisés à cet effet. Après usage, les lieux doivent être remis par l'utilisateur dans leur pristin état et en bon état de propreté.

8. Un barbecue ?



N'importez pas vos voisins en laissant les fumées de cuisson pénétrer dans leur habitation. Il est interdit de faire des barbecues sur une terrasse ou un balcon d'appartement, sauf s'ils sont reliés à un système d'évacuation de fumées et d'odeurs.

9. Une soirée chez vous ?

Pas de tapage nocturne ! Diminuez le son dès 22 heures, et ce jusque 06 heures. Pour rappel, il est interdit de provoquer sur la voie publique des attroupements de nature à constituer un dérangement public, ainsi que d'y participer.

10. Pas de feux d'artifices! ...

Sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. Pensez également à la quiétude de votre voisinage, au bien-être animal et aux risques d'incendie et de blessures qu'un feu d'artifice peut causer ; sachez qu'il existe des feux d'artifices silencieux qui, toujours soumis à autorisation, peuvent diminuer certaines des nuisances évoquées ci-dessus.

11. Vos animaux de compagnie

Prenez les mesures nécessaires pour que vos animaux de compagnie ou ceux dont vous avez la garde n'importent pas vos voisins par l'intensité, le caractère répété ou la durée de leurs cris.

12. Système d'alarme

Si vous possédez un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme, vous devez le signaler via le guichet électronique suivant : www.policeonweb.be, et veiller, après chaque enclenchement de l'alarme, à être présent près du bien protégé au moment où la police arrive sur les lieux (...vous ou la personne que vous aurez désignée en cas d'absence).

App 112 BE

Besoin d'une aide urgente en Belgique ?

Désormais, vous pouvez aussi contacter les centres d'appels urgents via app.



1 Télécharger

Rendez-vous dans l'App Store ou le Play Store et cherchez " 112 BE ".

Téléchargez et installez l'application sur votre écran d'accueil.



2

- Prénom
- Nom
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Adresse
- Qui pouvons-nous contacter en cas d'urgence ?
- Je suis sourd, malentendant ou j'ai un trouble de la parole.

S'enregistrer

Complétez votre nom, vos coordonnées et informations supplémentaires.

3 Appeler

Utilisez l'app si vous avez besoin d'urgence de l'aide des pompiers, d'une ambulance ou de la police, en Belgique.



www.112.be

.be

Le mot du Président DU C.P.A.S.



A l'heure de mettre en page ce numéro du journal communal, la situation sanitaire s'améliore chaque jour un peu plus et le déconfinement se met en œuvre petit à petit, partout dans le pays. La prudence reste toutefois de mise, principalement pour les personnes à risque, et nous devons tous

rester vigilants. Dans les maisons de repos, la déconfinement ne peut pas être aussi rapide qu'on le souhaiterait, au grand désespoir des résidents et de leurs familles, et cet isolement forcé de nos aînés nous brise le cœur au quotidien, même si les équipes font le maximum pour soigner, stimuler, écouter, partager et rendre moins pénibles ces longues semaines de solitude pour nos résidents.

J'espère sincèrement que nous verrons le bout du tunnel dans les jours à venir et que nous pourrons rouvrir plus largement les portes de notre Résidence, en toute sécurité.

En outre, nous avons continué à assurer l'accueil de la petite enfance, en regroupant les enfants sur le site de Rebecq, dans le respect de toutes les mesures de sécurité, et grâce au professionnalisme d'un personnel investi et dévoué.

Cette crise sanitaire mondiale a bouleversé nos habitudes mais a aussi causé beaucoup de difficultés quotidiennes, et ce dans de nombreux secteurs. Des travailleurs ont dû temporairement émarger au chômage économique, des commerçants, restaurateurs ou indépendants sont restés de longs mois sans pouvoir gagner leur vie. Et pendant que l'argent ne rentrait pas, il fallait pourtant bien payer les charges, le loyer, l'énergie, la nourriture... Si vous rencontrez une quelconque difficulté suite à la crise, n'hésitez pas à contacter votre CPAS. Nous sommes là pour ça, c'est notre mission première et essentielle de venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin, même de manière très exceptionnelle et ponctuelle. Ne craignez pas la stigmatisation ou un quelconque jugement, vous serez accueillis en toute discrétion et nos services mettront tout en œuvre pour vous aider à traverser cette mauvaise passe.

Marino MARCHETTI

Le service social ADAPTE SES PRATIQUES durant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, le CPAS a pris les mesures nécessaires pour permettre la continuité de ses missions d'aide aux personnes tout en veillant à protéger la santé de tous.

Ainsi, conformément aux directives du Conseil national de sécurité et aux consignes du Ministre de l'intégration sociale, les contacts physiques ont été limités alors qu'au contraire les canaux de communication à distance étaient privilégiés (courriels, vidéoconférences, etc.).

Bien entendu, cette adaptation, si nécessaire qu'elle soit, constituait néanmoins une rupture significative avec la pratique habituelle du travail social fondée sur une relation en présentiel. Nous n'avions pas le choix. Cependant, aujourd'hui, avec le recul, nous pouvons estimer que l'essentiel est sauf puisque le lien a été préservé et que l'aide a toujours pu être accordée avec la même diligence.

Depuis le 18 mai dernier, les entretiens présentiels sont redevenus la norme même s'ils sont toujours organisés sur rendez-vous afin d'éviter des affluences trop importantes dans la salle d'attente. L'accès au service nécessite le port du masque. Nos locaux quant à eux ont été adaptés, et ce afin de vous recevoir dans les meilleures conditions possible.

Par contre, les visites à domicile demeurent suspendues sauf pour les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer ou qui se retrouvent dans une situation d'urgence sociale.

En ce qui concerne en particulier les demandes d'allocations de chauffage, nous attirons votre attention sur le délai d'introduction de la demande qui, depuis le 18 mai, est à nouveau de 60 jours à compter de la livraison.

Nous vous signalons que les permanences d'« Actions sociales du Brabant wallon » et de l'« Agence immobilière sociale » ont repris sur rendez-vous.

Enfin, la Commission d'Aide juridique a décidé de suspendre ses prestations jusqu'au 3 juillet prochain au plus tôt.

Toutefois, le service reste accessible par téléphone en formant le 067/28.38.67 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ainsi que les mardis et jeudis de 14 heures à 17 heures.

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, nous vous invitons à nous contacter aux numéros suivants :

ANKAERT Fabrice : 067/67.06.68.

BONAVENTURE Nathalie : 067/63.67.04

GEORGES Lucie : 067/63.90.13.

PISTILLO Lucile : 067/63.74.35.

QUIQUANMPOIS Sarah : 067/63.79.46.

Le SOS-Dépannage

UN SERVICE POUR AMÉLIORER votre quotidien

Depuis de nombreuses années, le CPAS organise un service qui a pour finalité de faciliter le quotidien des personnes et en particulier de celles et ceux qui vivent certaines fragilités (le handicap, la maladie, les difficultés de se déplacer etc.). Pour ce faire, le CPAS vous propose de réaliser, à votre domicile, certains petits travaux que vous n'arrivez plus à faire vous-même.

Quels travaux ?

► Entretien, réparation et aménagement de votre domicile ;



► Jardinage (la tonte de pelouses, la taille de haies, le désherbage des abords de l'habitation et des cours, le bêchage des jardins et des potagers, le façonnage de bois de chauffage, le ramassage des déchets et/ou des feuilles et branchages).

Ces travaux doivent être de minime importance et être tels qu'ils pourraient être réalisés par les usagers s'ils avaient l'outillage adéquat, la force et la santé nécessaires. Notre service ne peut se substituer aux professionnels du secteur.

A qui s'adresse ce service ?

N'importe quel citoyen de Rebecq peut y faire appel à condition qu'il réside effectivement sur le territoire de la commune de Rebecq et qu'il occupe personnellement le bien faisant l'objet de l'intervention.

Quel tarif et quelle modalité de paiement ?

L'heure de prestation est facturée 12,00 euros et toute heure entamée est due.

Afin de prendre en compte la situation de tout un chacun, un tarif réduit de 50% est prévu pour celles et ceux qui disposent du statut BIM correspondant à l'ancien VIPO (c-à-d réservé aux veufs/veuves, invalides, pensionnés et orphelins).

Quel que soit le statut de l'usager, 2,00 euros de l'heure est facturé si un engin à moteur est utilisé. Toute heure entamée est due.

En ce qui concerne les frais de déplacement, des frais fixes de 3,00 euros sont facturés.

Les prestations sont payables au comptant ou par bancontact.

Comment passer commande ?

Les demandes d'intervention se font par téléphone au 067/67 04 59 de 9h00 à 11h45 du lundi au vendredi ou par courriel à l'adresse cpas.rebecq@cpas-rebecq.be.

Nous vous rappelons qu'au vu des conditions météo et de la durée des prestations, il est difficile de prévoir une heure exacte de passage.

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.

 EN CAS D'URGENCE	En cas d' urgence médicale , appelez le 112  ambulance et pompiers	En cas d' urgence nécessitant une protection , appelez le 101  Police
 SOS	En cas d' idées suicidaires , appelez le Centre de prévention du suicide au 0800 32 123 7j/7, 24h/24	En cas de violenxe sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.
 DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE		
Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Écoute violences conjugales au 0800 30 030 ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO	Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de Praxis	Vous avez besoin de parler , appelez Télé-Accueil au 107 7j/7, 24h/24
En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, épuisement parental , appelez SOS Parents au 0471 414 333 7j/7, de 8h à 20h	Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Écoute-Enfants au 103 pour demander conseil 9h à minuit, 7j/7	Vous avez été victime de violence sexuelle , appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent-e) au 0800 98 100 ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sitool.net/chat Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site
Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > Link naar de Nederlandstalige versie		
		
		

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUCELLE FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.info-coronavirus.be



Tribune

POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.



Avant tout, nous tenons à témoigner notre solidarité envers le personnel soignant et de première ligne, mais aussi envers les familles qui ont malheureusement perdu un proche. Nous prenons dès à présent l'engagement de récompenser le personnel communal et du CPAS pour leur dévouement pendant cette crise.

De nombreuses mesures ont été initiées par Union, dont l'achat de 25.000 masques en tissu (2 par habitant), le doublement des subsides aux associations sportives et des commerçants, une promotion des commerçants locaux via les outils de communication communaux (bâches...), une diminution de la taxe sur la force motrice...

Toutefois le constat est clair, l'HORECA et d'autres commerces et entrepreneurs locaux ont particulièrement souffert de la crise sanitaire, il faut envisager d'autres aides. Nous proposons donc d'octroyer un complément de minimum 10% de l'indemnité régionale (5.000 € ou 2.500 €). Par ailleurs, nous avons prévu un dispositif visant une exonération d'un trimestre de loyer pour les locataires commerciaux de biens communaux.

Il s'agit aussi d'aider notre Centre Public d'Action Sociale à assumer ses nombreuses missions, notamment la gestion de la Maison de Repos et de l'Accueil de la Petite Enfance), et surtout à répondre aux demandes d'aide plus nombreuses suite au chômage temporaire, ou à la non reconduction de contrats de travail.

Union espère une réelle mobilisation de toutes les forces vives, pour proposer une aide concrète aux acteurs économiques locaux afin de réduire le risque de faillite et garantir ainsi l'emploi local. Enfin, nous n'oublions pas les ménages et étudiants déjà d'autres pistes, bien décidés à mettre tout en œuvre afin de combattre la crise économique et sociale qui s'annonce.

Pour l'Union, Dimitri, Marino, Patricia, Marie-Thérèse, Jean-Lou, Jean-Paul, Gregory, André, Patrick, Manu, Justine, Alain, Nathalie, Julie, Micheline, Alain, Rossano et les membres du Comité.



Après ces derniers mois inédits, nous espérons que vous et vos proches vous portez au mieux.

Le dernier conseil communal a voté quelques « mesures bien légères » pour les forces vives de nos villages fortement impactées durant cette période : pour les commerçants, seule une exonération de 20 kilowatts de la taxe sur la force motrice (311 € maximum) pour un total de 12 632 € duquel 4626,03 € de compensation régionale à déduire, l'aide communale se limitant donc à 8006 € !

Le groupe O.C. regrettant ce faible « soutien », a formulé des propositions pour les commerçants, indépendants, l'horeca ou les locataires : suppression de la taxe sur les panneaux publicitaires, exonération de la taxe sur le traitement des immondices ou au prorata de la période d'inactivité (2 ou 3/12èmes), suppression du loyer des établissements horeca et sportifs, locataires communaux, exonération de la taxe sur les distributions publicitaires que feraient nos commerçants et producteurs locaux, octroi d'une prime de 300 € suite à la suppression de la braderie pour les restaurants, cafés et friteries de l'entité !

Notre groupe espère que le soutien aux clubs et associations sportives (31 800 € quand même) sera étendu aux autres associations culturelles, de jeunesse, touristiques ou d'animations de quartier, la culture et l'art, étant eux aussi touchés de plein fouet par la pandémie ! Les citoyens ne peuvent être oubliés : pourquoi ne pas exonérer une partie de la taxe sur les secondes résidences au prorata (2 ou 3/12èmes) ou postposer de 3 mois la taxe sur les immeubles inoccupés ? En effet, certains chantiers ont été complètement à l'arrêt et d'autres devraient être postposés suite à un manque de rentrées financières, les échelonnements de paiement des locataires des logements communaux et CPAS devant continuer à être proposés !

Le groupe O.C. espère que ses remarques seront entendues par le Collège dans son travail de modification budgétaire.

Sophie, Paul, Philippe, Michel et Dominique

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]



Des incivilités en augmentation ?

Des faits comme des détériorations au véhicules, des dépôts d'immondices (cannettes, sacs), déjections canines, voire des incendies nous ont été remontés ces derniers mois. Bien que chacun d'entre nous, et particulièrement vos représentants communaux, doivent les combattre ; Rebecq est un village sûr.

Nous ne devons pas minimiser ces faits et y être attentif, mais témoins, victimes et autorités ne doivent pas céder à la colère ni à la peur. Face aux incivilités, n'agissez pas vous-même ; en fonction prévenez les services de secours, remontez les faits auprès des autorités communales, portez plainte si nécessaire. Cependant, remercions aussi ceux qui prennent seul parfois des initiatives comme par exemple la mise à disposition de sacs ou effectue des ramassages d'immondices dans leur quartier, voire surveille discrètement leur quartier. Même si cela est parfois décourageant, cela doit être reconnu et soutenu.

Dans son programme Stratégique transversal qui décrit les actions de la majorité pour la législature, des actions de sensibilisations, un renforcement de la présence policière, création d'une brigade propreté, l'utilisation de canisites... sont des axes proposés d'actions. Le groupe ECA ne peut que souscrire et soutenir ces volontés de la majorité (dans un cadre bien défini pour certaines), mais la vigilance sera nôtre pour que cela ne reste pas que des déclarations d'attention.

Evitons aussi les raccourcis car l'incivilité n'est pas liée à la pauvreté ni à la jeunesse.

Sans minimiser les conséquences individuelles, ne cédon pas à la panique et la peur. Luttons ensemble. Notre village reste et restera un lieu où il fait bon vivre, sûr et conviviale où chacun peut espérer une protection de ses biens et de pouvoir circuler en sécurité. C'est une responsabilité de chacun et des autorités.

Vivons ensemble est le premier pas vers le respect et le civisme, ne vivons pas contre l'autre.



Nous n'avons pas reçu de texte du groupe Ecolo.

Nos écoles

La Commune de Rebecq gère 4 écoles communales fondamentales, réparties sur 6 implantations.

Un accueil extra-scolaire (0,50 € la demi-heure) y est organisé :

- ▶ le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 06h30 à 8h15,
- ▶ le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 15h30 (ou 16h30) à 18h30,
- ▶ le mercredi de 12h05 à 18h30.

Du potage est servi gratuitement le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à midi, aux enfants qui le souhaitent.

Un service de repas chauds est organisé (prix : 4,11 € par repas en maternelle, 4,46 € par repas en primaire).

Projet néerlandais :

Tous les élèves de 3ème maternelle, 1ère et 2ème primaire, bénéficient d'une heure de néerlandais par semaine. Les élèves de 3ème et 4ème primaire bénéficient de 2 heures de néerlandais par semaine et les élèves de 5ème et 6ème primaire bénéficient de 4 heures de néerlandais par semaine.



- ▶ Le directeur des **écoles communales de Rebecq et Bierghes** est Monsieur **Frédéric Smessaert**, récemment nommé à ce poste avec les félicitations du jury. Vous pouvez le contacter pour toute information au 0479/46.14.64.
- ▶ La directrice des **écoles communales de Quenast** est Madame **Sandrine Loddewyckx**. Vous pouvez la contacter pour toute information au 0479/46.04.72.



Ecole Communale de Rebecq

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles, 1^{ère} et 2^{ème} années primaire : Ruelle Al'tache, 1 à 1430 REBECQ
 - de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire : Rue du Montgras, 36 à 1430 REBECQ
- ▶ Tel : 0479/46.14.64



Ecole Communale de Quenast La Petite Ecole bleue

- ▶ Adresse : Cité Germinal, 18a à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72

Il existe aussi deux autres écoles fondamentales sur le territoire de Rebecq. Il s'agit ici d'enseignement libre, c'est-à-dire non géré par la Commune mais par une association privée.



RÉAMÉNAGEMENT
de nos cours
de récréation



Ecole Communale de Quenast- Les Tourterelles & Petits Pas

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles : Rue Maurice Lange à 1430 QUENAST
 - classes primaires : Rue de Saintes, 1 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72



Ecole Communale de Bierghes

- ▶ Adresse : Rue Caporal Trésignies, 13 à 1430 BIERGHES
- ▶ Tel : 0479/46.14.64

Ecole libre Saint Géry

- ▶ Adresse : Rue Parmentier, 5 à 1430 REBECO
- ▶ Tel : 067/63.69.02

Ecole libre Wal Active

- ▶ Adresse : Rue de l'école, 86 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 02/319.07.15

La Commune a participé à un appel à projet de la Province concernant les accueils extrascolaires au sein de nos écoles et principalement l'aménagement des cours de récréation. Les cours de maternelle ayant été aménagés petit à petit ces dernières années, il a été décidé de se pencher sur les élèves de troisième et quatrième primaire et de prévoir des espaces dans les cours spécialement dédiés à ces enfants plus si petits mais pas encore grands...

Vu la crise sanitaire, il était difficile de parler aux enfants en direct. Nous avons donc pu contacter les élèves via d'autres supports : les plateformes mises en place par les écoles, le site internet... Les élèves se sont montrés très réactifs et enthousiastes et ont répondu à une petite enquête visant à définir « la cour de leurs rêves ».

La créativité des enfants est sans limites. Certaines idées ne pourront malheureusement pas être mises en œuvre, mais dans l'ensemble, les souhaits des enfants étaient convergents : l'installation de matériel sportif (goals, paniers de baskets...), d'une malle à jouets (figurines, cordes à sauter, craies...), d'un espace calme (bricolage...) revenaient le plus souvent. D'autres ont exprimé des idées moins conventionnelles, mais plus sentimentales, comme l'installation d'un banc pour s'isoler, pleurer tranquillement ou consoler les copains... Preuve que la cour de récréation est un espace de vie et de socialisation fondamental.



Conseil Communal des Enfants

RÉALISATIONS DE CAPSULES VIDÉOS

Les 6 nouveaux élus du Conseil Communal des Enfants ont décidé de mener à son terme un projet initié en 2018 par les 6 anciens élus. Il s'agit de la réalisation de capsules vidéos sur la thématique du harcèlement à l'école dont les répercussions ont aussi un impact à la maison, au sein d'activités extrascolaires, dans le bus ou même à la plaine de jeux.

De la conception des scénarios des petites vidéos à la réalisation, en passant par un jeu d'acteurs, les élus du CCE ont tout orchestré, avec l'aide précieuse du Centre culturel de Rebecq et de l'Espace Public Numérique.

Le résultat ? Des scènes chocs, en lien avec ce que vivent certains enfants parfois tous les jours, et qui vont permettre de sensibiliser les enfants sur l'impact que leurs actions ont sur autrui.

Pour cela, le service de cohésion sociale utilisera à des fins pédagogiques ces 5 capsules réalisées, au sein des écoles ou lors de conférences ou d'événements en lien avec le harcèlement.

Bravo encore à Ethan, Nina, Arthur, Théo R., Thomas, Emile, Emy, Lucas, Aksanti, Mathys, Dahlia et Théo S. !

**On a tous appris à garder nos distances.
Gardons-les aussi avec les cyclistes.**

1 m 1,5 m

Wallonie sécurité routière
AWSR

UN NOUVEAU SOL au Hall Omnisports !

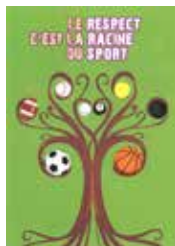
Depuis ce lundi 15 juin, le Hall Omnisports a rouvert ses portes, avec un tout nouveau sol dans la grande salle. Une nouvelle structure du sol a été mise en place pour améliorer le confort des pratiquants, avec un nouveau revêtement et les marquages des différents espaces de jeux pour un montant total de 110.000€ (dont 81.000€ ont été subsidiés par Infrasport).

En raison des règles d'hygiène et de distanciation sociale, de nombreuses dispositions ont été prises pour garantir une pratique du sport en toute sécurité : port du masque, lavage des mains, consignes de désinfection, plan de circulation...



Le Fair Play EST UN SPORT!

Cette année, et pour la 3ème fois consécutive, notre Commune s'est engagée à signer la Charte du Panathlon. Ainsi, depuis 2014 déjà, et jusqu'au moins 2022, Rebecq continue de promouvoir les valeurs citoyennes d'entraide, de solidarité, de respect qui sont et se doivent de continuer à être véhiculées dans le sport.



Issu d'un mouvement international, le Panathlon Wallonie-Bruxelles travaille à la défense et à la promotion de l'Éthique et du Fair Play dans le Sport. Car, si le Sport a, de tout temps, véhiculé ces valeurs universelles contribuant ainsi à l'éducation et à l'émancipation de chaque individu (dans son développement personnel et dans la construction de ses rapports avec l'autre), ce n'est plus chose si simple aujourd'hui notamment à cause du dopage, de la violence sur et autour des terrains, de la corruption, ou encore de l'intolérance.

Reconnu par de nombreuses instances dans les domaines du sport et de l'éducation (exemples : le CIO, l'UNESCO, l'ADEPS, le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme), les actions du Panathlon s'axent sur : le Sport (« pour que le Fair-Play redevienne l'état d'esprit de tous les sportifs »), l'Éducation (« pour que les valeurs d'éthique sportive soient comprises comme une réelle composante de l'enseignement des jeunes »), la Citoyenneté (« pour utiliser au mieux les valeurs du sport comme vecteur de diffusion des valeurs sociétales »), la Vigilance et la Réflexion (« pour rester attentif aux événements qui pourraient remettre en cause la place des valeurs véhiculées par le sport et initier des actions pour sensibiliser les leaders d'opinion »).



Les missions du Panathlon et des signataires de sa charte sont de :

- ▶ Développer des outils pour véhiculer les valeurs positives du sport auprès des sportifs et de ceux qui les entourent (parents, enseignants, formateurs, bénévoles, médias, etc.)
- ▶ Promouvoir ces outils sur le terrain au travers d'activités proposées en 3 axes : le Sport, l'Éducation, la Citoyenneté

Relayer, les initiatives positives qui rejoignent la philosophie du mouvement

- ▶ Donner des clés aux formateurs pour sensibiliser les jeunes
- ▶ Accompagner les différents engagements pour un Sport plus éthique
- ▶ Être réactif face aux dérives du sport et prendre position quand cela est nécessaire



VOS RENDEZ-VOUS sportifs !

La Commission des Sports vous propose de belles activités-découvertes pour la rentrée.

Week-end portes ouvertes au sport

> Les samedi 5 et dimanche 6
septembre 2020

Venez découvrir les clubs sportifs dans leurs infrastructures. Une belle occasion de repérer les différentes disciplines et peut-être choisir votre prochaine activité pour le début de la nouvelle saison.



Journées sportives

> Les jeudi 10 et vendredi 11
septembre 2020

Les enfants des écoles de l'entité partiront à la découverte de nombreuses disciplines sportives et pourront s'y essayer, guidés par leurs professeurs d'éducation physique.



La régie technique Travaille pour vous



Travaux en voirie :



Réfection de quelques portions de trottoirs : Gare, Drève Léon Jacques, Rue de Saintes et Chemin du Chenois.



Pensez à louer un box vélo à l'ancienne gare de Rebecq, vous pourrez y laisser votre vélo et prendre le bus. Pour une mobilité douce toujours plus efficace. Infos : 067/28.78.11



Création d'un pont au-dessus des voies ferrées à la Rue de Ham: ouverture de l'ouvrage prévue le 24/06 (financé par Infrabel).

Réfection d'une dalle de béton à la Rue Haute Folie.

Cours d'eau :

Curage du Ry Diesbecq.



Travaux en voirie :

Travaux de sécurisation des voiries : placement de coussins berlinois à la Rue du Pont, Rue Trieu du Bois, Rue de la Station, Chemin de Wisbecq, Chemin du Blocu et Chemin du Croly.

Création d'une piste cyclable au Chemin du Ripain du 24/08 au 25/09 reliant Quenast à Tubize. La circulation sera maintenue dans le sens Quenast-Tubize et une déviation sera prévue via la Chaussée de Mons dans le sens

Tubize-Quenast. La Commune de Tubize réalisera la continuité de la piste juste après Rebecq. Le montant des travaux est de 140.000€ avec un financement de 70.000€ par la Province.

Placement d'une antenne téléphonique Orange à la RUS Rebecquoise : convention entre la commune et Orange pour améliorer le réseau téléphonique.

Aménagement du rond-point Ripain et des parterres à la Place du Centenaire.

Travaux dans les écoles:

Remplacement des châssis de la cour intérieure à l'école de la Ruelle Al Tache.

Réfection de la cour à l'école de la Rue de Saintes.

Remplacement du revêtement de sol dans certaines classes à l'école de Bierghes.



Travaux à venir EN 2020-2021:

Implantation d'un préau à l'école de la Rue de Saintes. Permis en cours. Travaux prévus hiver 2020-2021.

Plan d'investissement 2019-2021 SPW: réfection de la voirie et des trottoirs à la rue Docteur Colson - Chemin du Stoquois - Rue des Cendres.

Chemin Froidmont : ouvrage d'art pour lutter contre les coulées de boue.

Travaux de réfection 6000m² de portions de voiries dans les différentes entités de la commune (octobre 2020)

Verdissement du cimetière de Rebecq (mars 2021)

Etude en cours pour la restauration du Grand Moulin, pour l'implantation d'une turbine génératrice d'électricité

Etude à venir pour la déconstruction de l'Eglise de Bierghes et la réhabilitation de la grange d'Arenberg en Maison de l'entité.

SA SAGREX

Demande de permis d'urbanisme

Déboisement dans le cadre d'une restauration écologique de milieux favorables à la biodiversité - Lieu-dit « Motte du Brabant »



La SA SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF CBR a introduit, fin novembre 2019, une demande de permis d'urbanisme auprès des services de la Fonctionnaire déléguée (SPW). Les parcelles

concernées étant situées en zone de dépendances d'extraction, la Fonctionnaire déléguée est seule compétente pour délivrer le permis (art. D.IV.22 9° - CoDT).

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique (aucune réclamation) et a également été soumis à l'avis de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) qui a remis un avis favorable sur le projet.

Ce projet prévoit le déboisement partiel des parcelles (sur une superficie de 8,5 ha) dans le cadre d'une restauration écologique de milieux favorables à la biodiversité d'une ancienne motte de remblai - lieu-dit « Motte du Brabant » - issu de la carrière de Quenast.

L'objectif de ce déboisement consiste à restaurer et à développer des végétations de milieux ouverts de grand intérêt biologique. Plusieurs bosquets seront maintenus boisés, ce qui permettra d'éviter tout impact paysager de ces travaux depuis l'extérieur du site. En vue de maintenir ces milieux ouverts, des enclos de pâturage seront installés afin de permettre la mise en oeuvre d'un pâturage extensif à l'aide de moutons, de chèvres ou d'ânes.

Le déboisement des espèces ligneuses pionnières permettra de recréer des milieux ouverts tels que les pelouses sèches. Ce type de milieu bénéficie à de nombreuses espèces rares déjà présentes sur le site (Crapaud calamite, orchidées...). Ces travaux de restauration écologique s'inscrivent dans le cadre du Projet européen « Life in Quarries » qui a pour but de développer des méthodes permettant d'optimiser le potentiel d'accueil de la biodiversité des sites d'extraction en activité en Belgique.

En date du 05 mai 2020, le permis d'urbanisme sollicité par la SA SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF CBR a été octroyé, par la Fonctionnaire déléguée, aux conditions suivantes :

- ▶ Interdiction d'abattage du 01/04 au 30/06
- ▶ Respecter le Code wallon du Bien-Être animal

Dernière minute



LA COMMUNE HISSE LE DRAPEAU ARC-EN-CIEL

Le 17 mai était la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. En soutien à cet événement, le drapeau arc-en-ciel a été hissé devant l'Administration communale.

OUVERTURES ESTIVALES

- ▶ Durant les mois de juillet et août, les services administratifs de la Commune et du CPAS seront ouverts au public du lundi au samedi de 8h45 à 11h45 (à l'exception des jours fériés légaux).
- ▶ **La Bibliothèque communale sera fermée au public du 21 juillet au 15 août inclus. Infos : 067/63.62.25**
- ▶ L'ALE sera fermée du 3 juillet au 21 juillet ainsi que du 7 août au 17 août 2020. Infos : 067/63.82.58

N'OUBLIEZ PAS DE vous inscrire au Concours "Rebecq en fleurs"

Pour remporter de jolis prix en décorant votre façade ou votre jardin. Infos : 067/28.78.07 »



État Civil

Ils sont arrivés

EN FÉVRIER (SUITE),

Éma GASPART, née le 11 février, chez Canel Vanhingelandt et Dorian Gaspart

Chloé LEVEAU, née le 11 février, chez Marjorie Père et Etienne Leveau

Ilayna MAHY, née le 19 février, chez Madisson Vandenabeele et Benjamin Mahy

Hugo MANANT COUTEAUX, né le 21 février, chez Deborah Coûteaux et Michaël Manant

EN MARS,



Antoine CRUGENAIRE, né le 5 mars, chez Aline-Amélie Igiraneza et Dimitri Crugenaire

Elina BERNARDINELLO, née le 15 mars, chez Muriel Firket et Raphaël Bernardinello

Léna PAWLIKOWSLI COSTA, née le 18 mars, chez Ana Costa Lopes et Lionel Pawlikowski



Rose GAILLY, née le 19 mars, chez Zoé Vlemincq et Quentin Gailly

Younes OUAKAS, né le 21 mars, chez Ihssan Zerrari et Brahim Ouakas

Lucie LAUWERS TOTOLIDIS, née le 21 mars, chez Electre totolidis et Stéphane Lauwers

Jean GEIRNAERT, né le 23 mars, chez Marielle Reb et Olivier Geirnaert

Lorenzo BELLOUL, né le 29 mars, chez Jennifer Bauwens et Ali Belloul

EN AVRIL,

Mattéo GRANDJEAN, né le 1er avril, chez Maud Bataille et Raphael Grandjean

Emma CORNET, née le 3 avril, chez Emilie Verstraeten et Benoit Cornet

Eloïm COULIBALY, né le 15 avril, chez Coraline Henocque et Nibitan Coulibaly

Hakim Van Bellinghen, né le 15 avril, chez Amal Naji et Alain Van Bellinghen

Gabriele PUMA, né le 16 avril, chez Vita Puma

Khyara FELICIANO DA ROCHA, née le 17 avril, chez Noémie Feliciano da Rocha



Cataleya DA ROCHA DA ROCHA, née le 25 avril, chez Miriane Da Rocha Da Rocha

Alycia PLETINCKX, née le 29 avril, chez Aurore Degrie et Dimitri Plétinckx

EN MAI,



Abdul CISSE, né le 5 mai, chez Aminata Cisse

Alexis PLETINCKX, né le 7 mai, chez Aurélie Plétinckx



Manon CLAEYS, née le 7 mai, chez Krystel Schayes et Michaël Claeys

Tiago DUMAY, né le 8 mai, chez Julie Kyquemberg et Kévin Dumay



Basile ALBRECHT-MARC, né le 14 mai, chez Claire Loosen et Michel Albrecht-Marc

Ils se sont mariés

EN FÉVRIER,

Le 14, Anaïs Vangu et Youness Esseddouri

Le 29, Catherine Lonnoy et Grégory Vander Auwera

EN MARS,

Le 20, Julie Urbain et Pablo Micciche

EN AVRIL,

Le 11, Jessica Scalzo et Massimo Di Termini

Le 25, Angélique Daneels et Amaury Van Hentenrijk

EN MAI,

Le 9, Emmanuelle Demoulin et Freddy Vanovermeire

Le 13, Alicia Lopez Pérez et Laurent Lepere

Ils nous ont quittés

EN FÉVRIER,

Robert Riche, Solange Dehaspe, Thierry Deflandre, Marcel Jacobs, Georgethe Van Hese, Simonne Duyck

EN MARS,

Ernest Wauters, Josiane Costers, Pasquale Ferraro, Denis Simon

EN AVRIL,

Jean Hupin, Marie-Françoise De Backer, Olinda Benetton, Maurice De Rop, Josefa Gonzalez Cuesta, Marie Lefebvre, Brigitte Gabriels, Frédéric Roosens, Suzanne Despiegeleer, Eliseo Marchetti, Winifred Vlaeminck, Emile Rauscher, Jean-Philippe Pinese, Gilberte Allard, Georges Chéron, Olivier Béliard

EN MAI,

Danny De Rossi, Tony Ferraro, Alain Vantuykom, Gilberte Maréchal, Jacqueline Mayeur, Maryline Rose,

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive



PLURIDISCIPLINAIRE

Rendez-vous au parc !

(Ce projet doit être validé par les autorités provinciales, consultez notre site rebecqculture.be et notre Facebook afin d'être informés)

Mercredis 12, 19 et 26/08, vendredis 14, 21 et 28/08, samedi 15, 22 et 29/08 - Parc de la Résidence d'Arenberg, Rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq et Parc de l'ancienne Maison communale, Grand Place 12 à 1430 Rebecq

Dans le cadre de l'opération "Place aux artistes" initiée et financée par la Province du Brabant wallon, et dans le respect de l'appel à projet. Avec l'aide indispensable et précieuse de la Commune de Rebecq.

En 9 animations, 15 représentations et avec 8 artistes brabançons, nous souhaitons ramener de la légèreté et de la culture au centre du village, à proximité de commerces, d'établissements horeca, de sites touristiques, de la maison de repos (dont les résidents bénéficieront aussi de 4 des animations) et totalement gratuits pour le public.

PARC COMMUNAL

Yves Deplasse

> Mercredi 12/08/20, 14h30 ET 16h

Un spectacle qui combine des contes traditionnels et des airs régionaux, anciens et récents, ponctués de quelques mots à propos de la vielle à roue. La voix du conteur, les bourdons de la vielle à roue : une alternance d'airs et de contes qui se répondent. De petits liens secrets unissent les histoires et la musique, pour un voyage tantôt méditatif, tantôt jubilatoire pour petits et grands dès 9 ans.

PARC COMMUNAL

The Two of Us

> Vendredi 14/08/20, 18h

Après plusieurs années d'entente musicale, Véronique et Louison ont voulu créer en 2017 leur propre duo. Ces deux musiciens multi instrumentistes vous proposeront des reprises pop et jazzy.

PARC RÉSIDENCE D'ARENBERG

Marie-Carmen Suarez & Maxime De Petter

> Samedi 15/08/20, 14h30 ET 16h

Marie-Carmen Suarez au violon et Maxime De Petter à l'alto vous emmèneront dans un voyage vers la belle et grande musique classique au travers d'un programme varié qui interprétera Mozart, Halvorsen, Martinu, etc

PARC RÉSIDENCE D'ARENBERG

Trio Jenlis

> Mercredi 19/08/20, 14h30 ET 16h

Trio Jenlis : un projet original formé par deux sœurs et un frère à la harpe, au violon et au violoncelle. Un concert avec un répertoire varié allant de la musique classique à la musique celtique, pop, musique de film... accessible pour un large public et ayant pour but de mettre en valeur le patrimoine.

PARC COMMUNAL

Cosmos

> Vendredi 21/08/20, 18h

Notre fameux groupe rebecquois qui vous fera passer un moment en compagnie des Shadows et d'airs des années 60.

PARC RÉSIDENCE D'ARENBERG

Patricia Dal

> Samedi 22/08/20, 14h30 ET 16h

Accompagnée de son guitariste, elle peut très bien interpréter du Barbara avec émotion et sincérité comme du Téléphone avec dynamisme. Un tour de chant comme un voyage dans la chanson française avec émotion, humour et fantaisie.

PARC COMMUNAL

Valérie Bienfaisant

> Mercredi 26/08/20, 14h30 ET 16h

Juré, craché, amis pour la vie ». Ils sont gros ou velus, petits ou plumés, ils ont des caractères de cochons ou des airs de polissons, ils sont comiques, gourmands, pas si bêtes et en plus on raconte que tous les animaux -se parlent, s'entraident et se fichent pas mal de leurs différences pourvu qu'ils s'amuse ensemble. Voyons ça de plus près ! Dès 6 ans

PARC COMMUNAL

Patricia Dal

> Vendredi 28/08/20, 18h

Accompagnée de son guitariste, elle peut très bien interpréter du Barbara avec émotion et sincérité comme du Téléphone avec dynamisme. Un tour de chant comme un voyage dans la chanson française avec émotion, humour et fantaisie.

PARC RÉSIDENCE D'ARENBERG

Nathalie Muspratt

> Samedi 29/08/20, 14h30 ET 16h

Elle se forme à la flûte traversière, au solfège, à l'harmonie et au piano aux académies de Rixensart et Schaerbeek pour entrer au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles. Elle obtient les premiers prix de solfège, d'harmonie, de musique de chambre ainsi que le diplôme supérieur de solfège. Elle achève son parcours au CRMB avec une grande distinction en flûte traversière et piccolo.

Dans le respect des mesures du Conseil National de Sécurité et en fonction de l'évolution de celles-ci, l'accès aux représentations sera limité, avec distanciation sociale et mesures sanitaires utiles. Du gel hydroalcoolique sera à disposition et les sièges seront nettoyés avant et après les prestations. Le port du masque demeure recommandé. En cas d'intempéries, ces activités ne pourront avoir lieu.

Soutenez nos commerçants

*J'achète
local!*

